

Montvinay

**pour les prêtres
âgés ou en repos**

 La gestion de la Maison est confiée par l'évêque de Grenoble-Vienne à une association dénommée « la Maison de *Montvinay* ».

 Grâce à la solidarité des catholiques de l'Isère, depuis plus de vingt ans, l'Association a investi pour l'amélioration du cadre de vie, l'entretien général, la sécurité et la rénovation des chambres.

 La maison de *Montvinay* n'étant pas un établissement du domaine public, elle ne vit que des dons des paroissiens et du soutien financier du diocèse.

 Votre don servira au fonctionnement quotidien de la maison et permettra de réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration.

Bon de soutien à renvoyer à :
Association diocésaine de Grenoble
Montvinay
12, place de Lavalette
CS 9005 I
38028 Grenoble cedex I
04 38 38 00 38

Église en dialogue - communication
Juillet 2017

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom :

Adresse :

Code P.: Ville: Téléphone:

autorise l'Association diocésaine de Grenoble à prélever sur mon compte bancaire

☐ chaque mois à partir du 5 (mois année)

☐ chaque trimestre à partir du 5 (mois année)

la somme de (en chiffres) euros,

(en lettres) euros

Les présentes instructions sont valables à partir du 5 (mois année) et renouvelables par tacite reconduction.

Je peux, à tout moment, demander par courrier à l'Association de modifier ou d'annuler mon autorisation de prélèvement.

A:
|e:

Signature :

Nom et adresse du créancier :

Association diocésaine de Grenoble
12, place de Lavalette - CS 90051

38028 Grenoble cedex 1

Identifiant Créancier SEPA (ICS) :

FR05ZZZ434286

Coordonnées de l'établissement teneur de mon compte :

Norm :

Adresse :

Code P. : Ville :

Désignation du compte à débiter :

B/C

[illegible]

Important : joindre un Relevé d'Identité Bancaire



Pourquoi cette maison ?



La Maison a été léguée par une famille au diocèse de Grenoble-Vienne à la fin du XIX^e siècle.

Elle a été aménagée au fil des ans comme établissement pour le repos et la retraite de prêtres du diocèse.



Aujourd'hui, elle accueille prioritairement des prêtres du diocèse de Grenoble-Vienne ou d'autres diocèses, qui sont en repos, âgés, souffrants ou malades, ainsi que des laïcs ayant assisté les prêtres dans leur mission pastorale.



En outre, elle peut recevoir des personnes âgées ayant rendu des services à l'Église ou qui se sont consacrées à la vie pastorale et éventuellement toute personne en situation d'isolement appartenant à la communauté catholique.



Elle reçoit des résidents aussi bien pour une installation définitive que pour une durée de quelques semaines (convalescence, vacances...).



Projet de vie de la maison



Proposer un lieu de vie d'Église adapté aux besoins des personnes âgées, prêtres, religieux ou religieuses, laïcs ayant eu un engagement pastoral.



Prendre soin des personnes âgées dans la continuité de leurs habitudes de vie, leurs rythmes et choix, quelles que soient leurs difficultés physiques et/ou psychiques.



Apporter une aide adaptée aux capacités de la personne âgée en favorisant ses capacités d'expression et de choix.



Proposer des actions cohérentes et pertinentes en rapport avec le projet de vie personnalisé de chaque personne âgée.



Accompagner dans la dignité les résidents jusqu'à la fin de leur vie, en leur apportant soutien spirituel, confort et sécurité physique, psychologique et relationnelle.

OUI, je suis solidaire des prêtres âgés et j'apporte ma contribution à la maison sacerdotale de *Montvinay*.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

☐ Ci-joint la somme de : €
par chèque à l'ordre de « Association diocésaine de Grenoble - Montvinay »

☐ Pour donner régulièrement, je désire mettre en place le prélèvement automatique. J'utilise le formulaire au verso.

☐ Je souhaite étudier la possibilité de faire un legs par l'intermédiaire de l'Association diocésaine. Merci de me contacter.

Avantages fiscaux pour les foyers imposables
Votre don donne droit à des déductions fiscales.
Ce don est déductible pour 66 %, dans la limite de 20 % des revenus. Ainsi un don de 294 € pour « Montvinay », ne vous revient en fait qu'à 100 €, puisque vous allez pouvoir déduire 194 € de vos impôts.
Pour tout versement, un reçu fiscal vous sera adressé.
Des dispositions avantageuses existent aussi pour les legs.

Association diocésaine de Grenoble - Montvinay
12, place de Lavalette - CS 90051
38028 Grenoble cedex 1